

Annulez facilement vos billets d'avion avec nos options FLEX !

Les billets d'avion ne sont généralement pas remboursables en cas d'annulation de votre part. Nos options **Flex50** et **Flex100**, vous permettent d'être remboursé de 50% ou 100% du montant total de vos billets, en bon d'achat. Vous disposez alors de cette somme pour réserver de nouveaux billets où vous voulez, pendant un an !

Flex50

50 % du montant de vos billets remboursés en bon d'achat

- . Annulation jusqu'à **7 jours** avant le départ
- . **Toutes les causes SAUF** la cessation d'activité d'une compagnie aérienne
- . **Aucun** motif/justif à fournir
- . Envoi des bons d'achat après la date départ initiale

Flex100

100 % du montant de vos billets remboursés en bon d'achat

- . Annulation jusqu'à **la veille du départ**
- . **Toutes les causes SAUF** la cessation d'activité d'une compagnie aérienne
- . **Aucun** motif/justif à fournir
- . Envoi des bons d'achat après la date départ initiale

. Conditions de nos options Flex :

- Pour faire valoir la **Flex50**, votre demande d'annulation doit être confirmée **au plus tard 7 jours avant la date de départ** du 1er trajet de votre dossier et **concerne l'intégralité des trajets inclus dans la réservation**. Si vous annulez dans ces délais, vous avez la garantie de recevoir **50%** du montant de votre billet d'avion TTC en bon d'achat (hors options, garanties et assurances)

- Pour faire valoir la **Flex100**, votre demande d'annulation doit être confirmée **au plus tard la veille du départ** du 1er trajet de votre dossier et **concerne l'intégralité des trajets inclus dans la réservation**. Si vous annulez dans ces délais, vous avez la garantie de recevoir **100%** du montant de votre billet d'avion TTC en bon d'achat (hors options, garanties, et assurances)

- A l'issue de votre demande d'annulation effectuée **via notre formulaire de contact**, votre remboursement interviendra comme suit : Nous vous enverrons par mail **un bon d'achat émis par la compagnie aérienne** à utiliser sur son site et selon ses conditions. Il vous sera envoyé dès lors que celle-ci nous l'aura transmis, **la plupart du temps après votre date de départ initiale**.

- **Dans le cas où la compagnie refuse de nous fournir un bon d'achat avant votre date de départ**, vous recevrez à la place un bon d'achat **de notre agence à utiliser sur notre site**. Ce bon vous sera envoyé par mail, **3 jours après votre date de départ initiale**.

- **Dans le cas où la compagnie aérienne nous fournit un bon d'achat d'une valeur inférieure à votre dû**, alors vous recevrez par mail :

. Le bon d'achat **de la compagnie** à utiliser sur son site, dès lors que celle-ci nous l'aura transmis, la plupart du temps après votre date de départ initiale

. **ET dans les 7 jours qui suivent** l'envoi du bon d'achat de la compagnie, **un bon d'achat de notre agence** à utiliser sur notre site, correspondant à la différence entre le montant du bon d'achat de la compagnie et le montant total qui vous est dû.

- Si vous avez opté pour un paiement en 4 fois, merci de noter que vous restez redevable de votre engagement contractuel auprès de notre partenaire Banque Casino, et que vos mensualités continueront d'être prélevées jusqu'au solde total de votre dossier.

- Les montants liés à la souscription de la Flex50 ou Flex100 ne sont pas remboursables.

Conditions du bon d'achat de la compagnie :

- Le bon d'achat fourni par la compagnie, que nous vous enverrons par mail, sera utilisable sur son site, selon ses propres conditions.

Conditions du bon d'achat de notre agence :

- Le bon d'achat est utilisable pour une prochaine réservation de vol, à effectuer **uniquement sur ce site**.

- Le bon d'achat contiendra un code, à renseigner lors de votre prochaine réservation de vol, et la réduction s'appliquera automatiquement sur le montant total.

- Le bon d'achat sera valable un an et ne pourra être remplacé, échangé ou remboursé.

- Le bon d'achat est non-fractionnable et utilisable en une seule fois.

- Pas de minimum d'achat. Si la valeur de votre bon d'achat est supérieure à la valeur totale de votre nouveau dossier, vous ne pourrez pas obtenir d'avoir, ni de remboursement du reliquat de votre bon.

- Le bon d'achat est **nominatif**, il ne peut être utilisé qu'en faveur d'un dossier sur lequel figure au moins un des passagers éligibles.

- Le bon d'achat est non cumulatif avec un autre bon d'achat, ou toute autre offre promotionnelle.

- Le bon d'achat se substitue à tout autre remboursement et en l'acceptant le client ne pourra pas prétendre à des remboursements complémentaires en numéraire.